



GUIDE DES BIBLIOTHEQUES SONORES				403-01
Réf :	Mise à jour mars 2018	Code	FONCT	Page : 1/2
CHARTRE QUALITÉ ET MODALITÉS D'APPLICATION				Janvier 2017

Modalités d'application pour l'enregistrement des Audiolivres

La Charte et ses modalités d'application s'appliquent à tous les Audiolivres (pour les livres de littérature scolaire voir également la fiche qualité 404-01).

1/ Dispositions techniques à respecter par le DDV

- ❑ Norme d'enregistrement :
 - 44.100 Hz (fréquence d'échantillonnage)
 - 16 bits (taille de l'échantillon)
 - Mono (un seul canal)
- ❑ Niveau sonore pour l'ensemble du livre compris **entre 87 et 90 dB** (Analyse MP3Gain)
- ❑ Entre deux fichiers consécutifs, l'écart de niveau sonore ne doit pas excéder 1,5 dB.
- ❑ Norme de compression MP3 :
 - 64 kbps, débit constant.
- ❑ Nommage des fichiers-pistes :
 - Un mot – clef suivi d'un compteur à 3 chiffres.
 - Tiret Séparateur souhaitable : _ (tiret du 8) ou – (tiret du 6)
 - Exemple : Vie_042.mp3

2/ Fichiers d'annonces et autres fichiers

Fichier-piste 001 :

Se référer à la page de titre intérieure du livre, recto, verso.

- ❑ Titre, sous-titre et auteur (épeler seulement si difficile à comprendre),
- ❑ S'il y a lieu, série et tome,
- ❑ Editeur, année **d'édition**, année de première parution si le livre n'est pas récent.
- ❑ S'il y a lieu, traducteur, illustrateur, prix littéraire(s).

Fichier-piste 002 : annonce légale obligatoire :

*« Ce livre est lu à votre intention par les Bibliothèques Sonores de l'Association des Donneurs de Voix. Nous vous rappelons que cet ouvrage, enregistré au bénéfice exclusif des personnes pour lesquelles l'empêchement de lire est médicalement attesté, ne peut être copié ni écouté en public. De plus il bénéficie de l'**exception aux droits d'auteur**, dans le cadre du décret paru au Journal Officiel du 24 décembre 2008 et de son agrément accordé par l'arrêté du 2 décembre 2009, paru au Journal Officiel du 15 décembre 2009 ».*

Fichier-piste 003 : Annoncer

- ❑ **Titre- auteur**
- ❑ « **La durée d'écoute de ce livre est de xx heures yy minutes** » et éventuellement « **ce livre comporte x pages** ».
- ❑ « *4^{ème} de couverture* » ou bien « *Présentation* ».
- ❑ Lire la présentation qui doit être représentative du contenu du livre et non être un court extrait du texte.
- ❑ S'il y a lieu, quelques mots de présentation de l'auteur.
- ❑ Le tout représentant au maximum 2 minutes.



GUIDE DES BIBLIOTHEQUES SONORES				403-01
Réf :	Mise à jour mars 2018	Code	FONCT	Page : 2/2
CHARTRE QUALITÉ ET MODALITÉS D'APPLICATION				Janvier 2017

Fichier-piste 004 et suivants :

- ❑ Début de la lecture du livre, sauf si prologue, préface, biographie de l'auteur, qui feront alors l'objet de un ou plusieurs fichiers distincts, selon leur durée, **annonces particulières (livres sans chapitres ou avec chapitres non désignés séparés par un silence significatif)**.
- ❑ Si des chapitres sont précédés de dédicaces ou citations (**30 s maximum**), les inclure dans le même fichier-piste que le chapitre qui suit.
- ❑ Durée des fichiers-pistes : au maximum 12 minutes.

Dernier Fichier-piste : Annoncer « *Ici se termine ...Titre et Auteur* ».

S'en tenir rigoureusement à ces seules annonces : pas d'annonces personnalisées ni de musique.

Chapitres :

Tout début de chapitre doit faire l'objet d'un nouveau départ de fichier. Cette règle s'applique pour le théâtre – à chaque début de scène- et pour la poésie –une poésie par piste.

Annonce des chapitres : deux cas peuvent se présenter :

- ❑ Les chapitres sont clairement indiqués : « Chapitre 1 », « Chapitre 2 » ou « 1 », « 2 », ou une date, un jour, un titre, etc. : les annoncer tels qu'ils sont écrits.
- ❑ Il n'y a pas de chapitres désignés mais un changement de page ou un grand blanc dans le texte ; laisser **un silence de 4 secondes**. Ne pas oublier de faire cette annonce au début du fichier piste 004 (**annonce particulière**).

Langue étrangère dans le texte : si possible, respecter la prononciation propre à la langue et l'appliquer à la totalité de l'ouvrage. Respecter la prononciation pour les noms des auteurs.

Renvois - Notes de bas de page : annoncer « Note » ; **si elle est courte, la lire dès qu'elle se présente, sinon l'annoncer en fin de la phrase** qui la contient ; lire la note et conclure par « Fin de note », avant de revenir à la suite de la lecture.

Cas de notes ou lexique renvoyés à la fin de l'ouvrage :

- ❑ Soit la lecture du lexique est indispensable à la bonne compréhension du texte, et dans ce cas, lire la définition immédiatement à la première apparition du mot
- ❑ Soit ce n'est pas le cas, lire le lexique de préférence en début de l'ouvrage (en annonçant dans un fichier spécifique « Lexique ») même si l'éditeur l'a placé à la fin du livre.

Sexe :

Pour une autobiographie, accorder le sexe du (de la) DDV avec celui de l'auteur.

Pour les livres écrits à la première personne, cet accord est vivement recommandé.

Gestion de plusieurs personnages

- Ne pas contrefaire sa voix pour « jouer » les différents personnages ; **théâtre** : annoncer le nom du personnage qui prend la parole, ceci rapidement et d'un ton plus bas que le reste du discours.
- Lecture à plusieurs voix : l'annoncer et faire entendre les voix en 003.